

Rapport annuel 2013 « Monsieur le Contrôleur général... »

Sept témoignages reçus

Le constat amer d'un récidiviste

- « Monsieur,
- « (...) Les points que je dénonce en matière de conditions de détention perdurent depuis si longtemps (certains d'entre eux étaient déjà cités dans le rapport du comte d'Haussonville en 1873) que je suis très peu convaincu qu'une action soit entreprise à cet effet, surtout aujourd'hui au vu de la conjoncture économique.
- « Car il s'agit bien de cela en effet. La justice a toujours été ou très souvent le parent pauvre des ministères... et les budgets pénitentiaires bien en-deçà de la réalité des coûts nécessaires pour une opération de rénovation et d'humanisation des prisons.
- « Manque de crédits, donc, mais aussi volonté des pouvoirs publics de ne pas froisser son électorat qu'ils savent peu intéressés par les conditions de vie carcérale, mais surtout prompt à s'élever contre toute mesure ou dépense visant à améliorer l'ordinaire des détenus. Pour un grand nombre de personnes, il n'y a qu'une loi qui vaille en matière de détention : la loi d'airain.
- « A partir de là peu importe que des cellules ne soient plus en harmonie avec le rôle que lui assignent les idées républicaines. Pire, maintenir des hommes dans ces lieux, c'est ajouter à la condamnation qu'ils subissent une peine autrement grave et infamante. Peu importe que de telles cellules bafouent les lois de l'humanité et la dignité humaine dans ce qu'elle a de plus élémentaire.
- « Quel crime pour mériter pareille cellule ? C'est cette loi d'airain qui disposait que des lieux d'aisance soient à la vue de tous ? Qu'une cellule se doit d'être froide, insipide, sinistre ; l'horreur même du tombeau ? La cellule est l'endroit le plus important de la prison puisque le détenu y passe le plus clair de son temps.
- « Dans la cellule que j'occupe aujourd'hui, tout pousse au désespoir, à la déréliction, à l'abandon de soi. Où puise-t-on sa force, dans cet antre, où trouve-t-on du courage? Comment s'imaginer des lendemains meilleurs? Quel impact sur le moral quand tout n'est que délabrement, décrépitude, tristesse? Est-ce un environnement propre à susciter chez le détenu un relèvement moral?
- « Au cours de mes diverses détentions, un peu partout en France, j'ai séjourné dans des cellules effroyables, non pas seulement pour leur état d'insalubrité, comme si elles étaient imprégnées de toute cette misère humaine qui y a défilé.
- « Je sais, me concernant, ce que ces longues années vécues dans ces cachots ont laissé en moi : un sentiment de tristesse, de mélancolie et l'impression qu'une partie de moi s'est enténébrée.
- « Dire que la construction d'une prison est pensée jusque dans ses moindres détails par des spécialistes de la science pénitentiaire. C'est donc à dessein qu'on a construit des cellules angoissantes, où le jour ne pénètre quasiment pas et où l'œil ne peut rien fixer de reposant.
- « Combien de fois m'est-il arrivé, en plein été, lorsque le soleil est au beau fixe et le ciel bleu d'azur, de repenser comme ça, soudainement, aux noirs tombeaux carcéraux et au sentiment de n'être plus rien.
- « Je n'ai fait ici qu'aborder le côté matériel et plus précisément des cellules. Je passe sur tout le reste (notamment, l'état des douches, etc.). Si je devais maintenant témoigner des abus de pouvoir et autres violations de la loi auxquels j'ai assisté au cours de mes (N...) années de prison, ce serait pour moi un travail à plein temps.
- « Je vais être jugé sur le fond devant la cour d'appel de T. le ... 2013, ayant été condamné à une peine de (N.) ans alors que j'étais absent. Je peux raisonnablement penser que le quantum sera revu à la baisse. Je vais

d'abord pouvoir leur démontrer que je n'ai pas eu connaissance de ma date d'audience, que je n'ai jamais eu l'intention de me soustraire à la justice et donc fuir mes responsabilités.

« Enfin, je travaillais depuis dix-huit mois. J'étais logé dans un foyer qui collabore avec la Justice. J'ai pardevers moi plusieurs témoignages de personnes travaillant au sein de diverses structures (assistante sociale, éducateur, psychologue...) et qui tous attestent d'un réel changement en moi. Mon patron m'a envoyé mon contrat de travail, mes fiches de paie et un témoignage sur ma conduite.

« (...) Quant à moi, j'étais enfin heureux. Cela faisait deux ans que je n'étais pas retourné en prison et ce, depuis 1990. C'est la première fois qu'entre deux peines je restais aussi longtemps dehors. »

Les mésaventures d'une « courte peine »

« Monsieur,

- « (...) J'étais en cellule disciplinaire pour N... jours dont X... jours de sursis, suite à un conseil de discipline déroulé le Y...., la quatrième et dernière fois, pour un incident soi-disant. J'ai pris une claque de la part d'un surveillant ce ... 2013, alors que j'avais glissé à chaussette sur la serpillière, il allait claquer mes doigts en refermant la cellule et il m'a giflé sur... tenant la porte de la main droite. Je n'ai déposé ma plainte que dixneuf jours après, pensant que cela allait s'arranger. ...
- « Quarante-huit heures après, j'avais leur rapport [d'incident] qui m'a été remis le Z. ..., pour se protéger. En fait, tout ce qui se passe en prison ne sort jamais de prison et ils me font payer à leurs moyens, en ayant tout le pouvoir envers un prisonnier. En huit jours, je suis passé X fois au prétoire (commission de discipline) et j'ai été condamné à Y jours de cellule disciplinaire alors que le premier mois, le major de la section B. m'avait dit : 'Monsieur D., si tous les détenus étaient comme vous, ce serait tranquille, une vraie maison de retraite'. Cela fait trois mois que je suis ici, pour une période de quatre mois concernant... et la Présidente, le jour de mon jugement, le ... 2012, m'avait dit : 'Monsieur D., je vous mets quatre mois mais vous n'allez pas aller en prison, on fera un aménagement de peine, vous verrez cela avec le SPIP'. Durant ... 2013, le SPIP était d'accord pour que je fasse des TIG, 130h, plutôt que de m'écrouer (...).
- « Alors ce n'est que de la part d'un seul surveillant qui ne m'aime pas depuis le début, en me disant 'chochotte', 'trou du c...', si je ne l'ai pas entendu vingt fois, je ne l'ai pas entendu en me médaillant le dimanche ..., lorsqu'il est venu sonder les barreaux et mettant les doigts dans son nez et le frotter sur mon tee-shirt, il m'a même volé du tabac en cellule. Je n'ai aucune preuve, étant seul en cellule, mon ex-co-détenu étant en isolement, cela ne pouvait être que lui, étant le surveillant de l'étage où j'étais. Et lorsque j'ai été affecté à la cellule n° ..., avec X., un illettré de quarante-neuf ans, il ne savait même pas écrire son nom.
- « Je lui ai demandé comment il faisait quand je n'étais pas là, n'ayant pas de tabac, je partageais le mien. Il me disait qu'il avait demandé à un surveillant si il n'avait pas une cigarette, il lui a répondu 'je ne fume pas mais attends cinq minutes' et cinq minutes après il lui ramena une demi-boîte de *Marlboro*® pot à rouler, deux paquets de *Pall Mall*® tabac à rouler un au tiers plein et l'autre déjà entamé, ainsi que deux carnets de feuilles à rouler, un plein et l'autre déjà entamé. Ils ne m'ont mis que trois jours de RPS malgré que je vais régulièrement au SMPR. Je ne peux travailler: trop courte peine; et, pour une formation, cela m'est quasi-impossible pour cause de comportement, je ne vois pas où ils ont pu trouver ça... D'autant plus que j'avais passé des tests et aucune réponse. Je ne peux aller voir un ORL, seulement en ... 2014, je serai sorti depuis longtemps. Ils m'ont mis avec un toxicomane de quarante-neuf ans, l'illettré, il avait vingt centimètres de traces de shoot. Etant diabétique, j'avais peur qu'il se serve de ma seringue d'insuline. Chose qu'il faisait dehors.
- « Le... 2013, je suis passé en conseil de discipline, quatre jours après au lieu de deux jours ouvrables. En quatre jours, ils m'ont mis dans quatre cellules différentes, après m'être fait frappé par derrière de la part de mon nouveau co-détenu, C. Il m'a cogné le visage sur l'armoire de la cellule : résultat, trois points de suture et c'est encore moi qui devait changer de cellule. Je suis passé le... 2013 en conseil de discipline, j'ai pris Y. jour avec sursis. Le surlendemain, je me suis fait étrangler par un autre co-détenu. Je dormais à terre dans une cellule de deux et cet étrangleur G. m'a mis un gros coup de poing sur le visage, mon nez pissait le sang, il l'a cassé et j'avais un œil au beurre noir. Il m'avait donné la veille 100 mlg de N. [médicament] en me faisant croire que c'était le générique du E., un myorelaxant, décontractant, j'étais complètement à l'Ouest et tenais à peine debout. C'est là le... 2013 que j'ai refusé d'entrer dans une cellule, l'occupant m'était hostile avant que j'emménage. Demain, cela fera ma douzième cellule en trois mois, j'ai perdu plus du quart de mes affaires. Le certificat médical, je l'ai envoyé auprès du Procureur du TGI de V., le ... 2013, en recommandé, je n'ai toujours aucune nouvelle. J'en avais envoyé un à ma sœur afin qu'elle fasse des photocopies, ça ira plus vite qu'ici (...). »

Les procédures extérieures

- « Monsieur,
- « Par la présente, je viens vous faire part de quelques difficultés rencontrées entre la maison d'arrêt de R. et le centre de détention de M.
- « Les faits sont simples.
- 1/ Lors d'un parloir à R., un ami m'a apporté divers effets et objets, hormis une paire de chaussures qui lui a été remise à la fin du parloir pour non-conformité, le reste m'a été, en partie, restitué. En partie, car il me manquait tout un nécessaire de toilette (sans alcool !), conforme [au code de procédure pénale] ainsi que des timbres et, à ma demande, un stylo plume + cartouches, pour un prix de 47,64 €. Malgré plusieurs relances et beaucoup de mal à récupérer la totalité de mon paquetage, lors de mon transfert au centre de détention de M., le directeur de la maison d'arrêt de R. me confirme n'avoir pas détenu ces effets, alors même que mon ami, M. Y., par attestation conforme [au code de procédure pénale] confirme, facture à l'appui, avoir déposé ces objets (confirmation par un surveillant de la MA!).
- « J'ai donc décidé de déposer une plainte près le TGI de R., contre X, pour vol, soustraction et détournement de biens.
- « Suite à mon transfert au CD de M., j'ai redemandé et à mon ami et à ma fille, de me faire parvenir par voie postale timbres, bloc, stylo plume et stylos (style PilotTM), correspondant à un nécessaire de correspondance non interdit par le règlement intérieur et surtout non cantinable car absent du catalogue [de l'entreprise privée gestionnaire de la cantine], le fameux catalogue Y. [nom de l'entreprise]! où il est impossible de cantiner des 'vrais' magazines (Nouvel Obs, Express, Marianne, le Canard enchaîné, etc.) même en cantine extérieure! préférant à ces derniers des revues à caractère pornographiques...
- « Malgré des demandes à la direction, on me bloque trois stylos! à la fouille! Abus de pouvoir? Alors même que chaque semaine il rentre sans problème des stups, des téléphones, de l'alcool, etc. Je suis ahuri!
- « J'ai donc décidé, à défaut, de saisir le tribunal... De la même façon, j'ai sollicité, sur les conseils [d'une institution publique], l'accès à mon CEL et au GIDE, pour consulter les infos me concernant. J'attends une réponse!
- « Dès mon incarcération, j'ai écrit (beaucoup ? trop ?) pour travailler, effectuer des formations, activités socioculturelles, bref, tout ce qui est possible de faire, effectuer des versements volontaires [pour les parties civiles], sans réponse.
- « Hormis à la maison d'arrêt de R., où une heure après avoir reçu votre courrier, j'ai été reçu par le directeur, me faisant comprendre que mon entrée au SG¹ était repoussée! On n'aime pas qu'on vous écrive, à vous mais aussi aux diverses autorités et médias (je poursuis également une licence de droit via [l'association] Auxilia). Pour info, je vous joins un comparatif de prix pratiqués [pour les cantines] entre [l'entreprise privée], la maison d'arrêt de R. et la maison d'arrêt de F... HONTEUX !! »

La surpopulation carcérale (suite) et les pressions

- « Monsieur,
- « Je vous adresse ce courrier afin de vous signaler l'attitude de ma responsable de bâtiment.
- « Cela fait trente mois que je suis incarcéré à la maison d'arrêt de L., dont vingt-huit mois au service cantine. J'ai toujours eu une attitude polie et respectueuse envers tout le personnel pénitentiaire ainsi que le personnel civil du service des cantines.
- « Depuis maintenant trois semaines, je suis dans une cellule de 9 m² avec deux autres co-détenus. J'ai attendu deux semaines avant d'écrire à ma chef de bâtiment lui expliquant que cette situation ne pouvait pas durer car trois personnes dans une petite cellule ce n'était pas vivable. J'ai pu discuter de ce sujet furtivement avec celleci qui m'a donné comme réponse 'ici, on n'est pas à l'hôtel'. J'ai écrit à la [direction], lui expliquant que ce n'était pas une réponse sensée par une responsable de bâtiment, je n'ai obtenu aucun retour. Aujourd'hui, toujours en discutant avec celle-ci, j'ai eu le droit comme réponse que 'j'étais bien à trois' !!! Ce qui me choque, c'est que j'ai l'impression d'être, excusez-moi du terme, considéré comme une m..., par l'attitude que cette personne a envers moi.
- « J'ai [plus de quarante ans] et je n'ai pas eu comme éducation de mépriser les gens par un abus d'autorité.
- « J'ai conscience de l'état de surpopulation des prisons françaises, mais ici c'est le système 'marche ou crève' que ce soit par les fouilles systématiques que je subis depuis le début de ma détention, avec les menaces de suspensions de visite si je n'opère pas à ces fouilles, ou les menaces de déclassement si je suis trop demandeur de mes droits, cellules seules, accès téléphone, etc., etc.

¹ Service général, c'est-à-dire le classement dans un emploi en qualité d'auxiliaire.

« J'espère que ce courrier aura retenu votre attention et que des mesures seront prises afin que l'être humain que je suis puisse effectuer sa peine en toute dignité. »

Les conditions d'extraction hospitalière (suite)

- « Monsieur,
- « Je suis incarcéré à T. Au début de l'année 2012, j'ai subi une intervention chirurgicale (...) à l'hôpital de M.D. qui s'est très bien passée.
- « Un an après cette intervention, une maladie s'est déclarée, pour employer les termes c'était une fistule ou fissure (...). C'est une affection qui a été très difficile à guérir, j'ai dû subir plusieurs interventions avant d'arriver à la guérison complète, mais à quel prix !!
- « A l'hôpital de S., avant d'aller au bloc opératoire, il est obligatoire de se doucher à la BétadineTM, après cette douche les forces de l'ordre m'ont immédiatement remis les menottes et les entraves (dont on peut douter plus que sérieusement de leur propreté et encore moins de la nécessité de tous objets devant être stériles dans un bloc opératoire).
- « C'est seulement après l'anesthésie que toutes ces ferrailles m'ont été ôtées et remises immédiatement après l'intervention puisqu'elles étaient présentes en salle de réveil. Cette procédure est appliquée à tous les détenus qui doivent subir une intervention chirurgicale. Le docteur B., médecin de l'UCSA de la [prison] est parfaitement conscient de la dangerosité et de l'absurdité de ces faits pour la santé des patients détenus, malheureusement il ne peut rien faire si ce n'est constater les dits faits.
- « Cela doit cesser! Le but de ce courrier n'est pas de fustiger l'hôpital ou d'envisager un dépôt de plainte mais de vous alerter sur le comportement des forces de l'ordre qui composent les escortes.
- « Je vais devoir subir une biopsie, en 20../20.. j'ai vaincu un cancer... avec une chimiothérapie et des petites interventions, hélas et d'après le diagnostic du service médical de l'UCSA, je fais une rechute (...).
- « Dans ces conditions, Monsieur Delarue, je ne veux pas risquer de souffrir plus que nécessaire et risquer des complications nosocomiales et donc je ne veux pas me faire opérer à l'hôpital de S., la dernière expérience que je vous ai relatée m'a provoquée trop de souffrances.
- « Je m'adresse donc à vous de façon légitime et j'espère même que vous entérinerez cette initiative et j'espère même que vous pourrez intervenir afin que mes visites médicales et d'éventuelles interventions soient faites à l'hôpital de M.D. où se trouve une UHSI (...) équipée pour dispenser des soins à des détenus dans des conditions très humaines.
- « Peut-être existe-t-il un décret de loi stipulant qu'un détenu ayant fini sa sûreté peut prétendre à des permissions exceptionnelles afin de se rendre à l'hôpital pour subir des soins très lourds. Malheureusement la maladie dont je souffre peut engager très rapidement mon pronostic vital et le confort des soins et l'absence de tous soucis parasites tels qu'exposés dans ce courrier rentre en très grande partie dans le processus de guérison. »

Lettre à sa mère

- « Chère petite maman,
- « Figure que là c'est moi qui m'inquiète ça fait deux semaines que je suis sans nouvelles. En plus, ça va pas du tout pour moi, parce [que] sans vouloir mettre tous les surveillants dans le même panier une petite minorité de certains surveillants se permettent de nous dire « Tu nous casses les c... », « Tu nous fais ch... ». Mais nous, quand on leur dit la même chose, ça a été la suspension de mon travail pendant quatorze jours, interdiction de vivre en détention avec la population pénale, promenade tout seul juste une heure par jour, suspension de la télévision pendant quatorze jours alors qu'elle est payée, alors j'ai trouvé la sanction injuste et j'ai commencé une grève de la faim depuis le ... 2013. Il y a quelqu'un qui m'a expliqué que si je voulais que ça s'arrange pour moi, alors que cela fait un an que je travaille au même poste de travail sans aucun incident et que tout se passe bien, il fallait que je fasse intervenir quelqu'un, pour prévenir la Direction interrégionale de N. Les prévenir de l'histoire que, au début de ma peine, j'ai jeté mon plateau [de repas] par terre parce qu'à l'époque je me suis fait agresser par un détenu dans une cellule et que j'avais été puni injustement ; aussi parce que j'ai jeté un plateau par terre et que rien à cause de ça ils m'ont collé « agressions sur surveillant ».(...)
- « Voilà, petite maman (...). A cause d'eux j'ai entamé une grève de la faim ; ils font tout pour que je pense à des actes suicidaires en me pourrissant la vie depuis quatre ans.
- « Bon je t'embrasse très très fort. Bonjour pour E., mes sœurs, etc.
- « Bisou.
- « Ah, j'oubliais alors que j'ai l'argent ils me donnent même pas ce que j'achète car avec le bon de cantine il faut mettre un bon de blocage [de l'argent correspondant du compte nominatif] qui disparaît comme par enchantement. C'est souvent que ça arrive ça aussi. Bisou. »

Moyens humains des administrations et exercice des droits fondamentaux dans un centre de rétention administrative

- « (...) J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments en ma possession qui expliquent les difficultés auxquelles est confronté le service dans l'organisation des visites [des proches des étrangers retenus].
- « Bien que les conditions matérielles soient réunies afin d'accueillir les visiteurs pour six retenus de manière simultanée, les moyens humains ne le permettent pas.
- « En effet, l'effectif se révèle à l'heure actuelle trop faible pour assurer dans des conditions satisfaisantes l'accueil des personnes venant de l'extérieur et la surveillance efficace des visites. Si le nombre de fonctionnaires prévu initialement afin d'assurer cette fonction indispensable et prévue par les textes est fixée à cinq policiers, il est ramené de plus en plus régulièrement à deux fonctionnaires comme cela a été le cas le jeudi... dernier. C'est la raison pour laquelle le rythme des visites est ralenti et une attente plus longue pour les visiteurs ainsi créée.
- « Par ailleurs, la conjonction d'un nombre important de visiteurs et d'auditions consulaires au cours de certaines journées est de nature à créer des difficultés pour assurer une surveillance concomitante, difficultés qui génèrent une dégradation de la fluidité des deux missions. (...)
- « Un rappel des consignes pour éviter une interruption ou un ralentissement du rythme des visites a été effectué lors d'une réunion de service et une situation beaucoup plus sereine pour les policiers comme pour les retenus devrait être rapidement observée avec le renfort de fonctionnaires de police qui seront affectés à la mi-décembre. »